



50337



Distr.
GENERALE
E/CN.14/RES/141(VII)
3 mars 1965
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Septième session
Nairobi, 9 - 23 février 1965

AGRICULTURE

Résolution 141 (VII) adoptée par la Commission à sa 126ème séance plénière
le 22 février 1965

La Commission économique pour l'Afrique,

Considérant que l'évolution de l'agriculture de subsistance vers l'agriculture de marché constitue une nécessité impérieuse pour le développement économique du continent et l'élévation du niveau de vie des populations,

Après examen détaillé des rapports relatifs à l'agriculture (E/CN.14/297, 320, 321, 323, 335),

Rappelant les résolutions 18(II) du 4 février 1960, 25(III) du 15 février 1961 et 112(VI) du 2 mars 1964 relatives aux problèmes de l'agriculture,

Considérant les efforts poursuivis par les organismes nationaux et internationaux compétents en vue d'accélérer le passage de l'économie de subsistance à l'économie de marché,

Considérant les études et les recherches conduites en ordre dispersé dans les Etats membres en matière agricole, en particulier dans les domaines de l'amélioration des moyens de production, de la vulgarisation agricole, du crédit agricole, de la commercialisation et de l'association agriculture-élevage,

1. Demande au secrétariat d'étudier, en collaboration avec la FAO, les mesures que peuvent prendre les gouvernements des Etats membres visant à promouvoir des méthodes et des projets harmonisés en vue d'une production agricole modernisée à une échelle relativement importante;

2. Souhaite, dans cet ordre d'idées, que les problèmes posés par les réformes de structure tenant au régime des terres, à leur régime d'exploitation, à la reconversion ou à la promotion de cultures, à la formation et à la vulgarisation, soient étudiés en relation avec les études menées par les Nations Unies et les institutions spécialisées dans la pleine connaissance des diverses expériences en cours dans les pays africains;

3. Souhaite que soit étudiée, sous ses divers aspects, l'association agriculture-élevage, notamment l'initiation du monde rural aux techniques modernes d'agriculture et de l'élevage;

4. Demande au secrétariat de présenter à la huitième session ou de communiquer plus tôt si elle est disponible une étude de synthèse portant sur :

- a) Une analyse des importations et des exportations de produits vivriers sur une base régionale et sous-régionale,
- b) Les matières premières agricoles en mettant l'accent sur les produits qui peuvent réduire les importations,
- c) Une étude technico-économique de rentabilité des investissements dans le domaine de produits agricoles suivants : viande, produits laitiers, céréales, riz et sucre, coton,
- d) Les industries alimentaires et les industries de la conserve,
- e) Les industries de la pêche maritime et fluviale,

5. Souhaite que l'équipe chargée de cette étude comprenne des ingénieurs-agronomes, des nutritionnistes, des vétérinaires, des socio-économistes qui devront collaborer étroitement avec les experts nationaux;

6. Demande l'aide du secrétariat, en collaboration avec les institutions spécialisées, pour développer et coordonner sur le plan sous-régional et régional la recherche appliquée dans le domaine de

l'agriculture, de l'élevage et des industries alimentaires (et d'assurer une large diffusion des résultats des recherches) et, à cette fin, **considérer en consultation avec le Fonds spécial et la FAO**, l'établissement d'un institut d'économie agricole pour **entreprendre** à coordonner les activités de recherches agricoles sur une base continentale;

7. Invite le secrétariat à étudier, en collaboration avec la FAO, les conditions d'un "pool vert", marché commun agricole sous-régional ou régional, pour en formuler les modalités d'établissement concernant certains produits.